



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services d'urgence

Question écrite n° 103890

Texte de la question

M. Jean-Louis Idiart attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'organisation des services de secours d'urgence sur le sud de la Haute-Garonne, dans les cantons des Pyrénées centrales. Dans l'organisation actuelle, les cantons de Bagnères-de-Luchon et de Saint-Béat dépendent des services d'urgences du centre hospitalier de Saint-Gaudens, distant d'à peu près une heure. En 1973, répondant à la situation géographique et aux caractéristiques économiques locales (une station thermale et quatre stations de ski), les autorités sanitaires avaient autorisé l'ouverture d'un SAMU à Bagnères-de-Luchon. Ce service a été supprimé en 1996. Les incidents liés à cet éloignement se succèdent. En juin dernier, l'intervention tardive du SAMU a eu pour conséquence le décès d'une personne travaillant au collège de Saint-Béat. Depuis 2004, les conseillers généraux des deux cantons ont déposé trois vœux lors des sessions du conseil général de la Haute-Garonne afin de demander la réouverture d'un service médicalisé d'urgences sur ce territoire. M. le préfet et l'agence de l'hospitalisation n'ont jamais répondu à ces vœux. Devant les conséquences tragiques de ce silence, il lui demande en conséquence de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur ce problème et les mesures qu'il est prêt à prendre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Idiart](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103890

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 septembre 2006, page 9535